

Référence : C.4 – C.4.3 – 3 – MAMP CT2



Renforcement de la distribution des composteurs

Poursuivre le déploiement du compostage individuel sur les territoires semi-urbains

ACTEUR ET TERRITOIRE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE CT2

Hôtel Boades
CS 40 868
13626 Aix en Provence Cedex1

Mme Virginie CONINX

Chargée de missions

04 42 90 66 07

virginie.coninx@ampmetropole.fr

CONTEXTE

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE.

Le Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en place une politique de prévention des déchets organiques. L'objectif est de favoriser le développement des filières de compostage individuel ou semi-collectif des déchets organiques dans un objectif d'économie circulaire et plus précisément, le Pays d'Aix considère que son action en matière de compostage de proximité présente de nombreux atouts :

- limiter la quantité d'ordures ménagères à traiter,
- produire un amendement de qualité qui renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité, action particulièrement favorable sur nos territoires,
- favoriser la mise en place de lien social au niveau du compostage collectif et promouvoir l'éducation à l'environnement et à la prévention des déchets des plus jeunes générations dans le cadre du compostage pédagogique.

Plus précisément pour l'opération à détailler de « Renforcement de la distribution des composteurs », la prestation prévue est la distribution de composteurs individuels, semi-collectifs (y compris en restauration collective en lien/complément avec le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire) ou pédagogiques afin de réduire les tonnages collectés. Au total il est prévu de déployer environ 1000 équipements.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le Territoire du Pays d'Aix mène une politique volontariste de distribution de composteurs individuels ou collectifs à l'égard des ménages du Territoire depuis de nombreuses années (2006), pour atteindre en 2023, **un taux d'équipement sur les maisons individuelles d'environ 33%**. L'objectif de cette action vise à renforcer le nombre d'équipements distribués grâce au subventionnement européen.

Objectifs quantitatifs

Dans le cadre du dispositif LIFE, très précisément les objectifs étaient de distribuer environ **900 composteurs individuels** ainsi que **90 lombricomposteurs** et d'équiper **6 sites en composteurs collectifs** sur la durée du programme, avec la fourniture de bioseaux pour tous les usagers.

Résultats quantitatifs

946 composteurs individuels distribués

32 lombricomposteurs distribués

53 composteurs collectifs installés qui ont permis l'équipement d'environ **18 sites**

Une trentaine de composteurs pédagogiques installés

Cette action a permis de valoriser plus de **300 T de biodéchets** sur la période (2019-2023)

Résultats qualitatifs

Les journées de sensibilisation et les animations auprès des ménages se font depuis 2021 à fréquence régulière lors des « mois du compost » organisés en Avril et Novembre de chaque année. Ces événements se déroulent sous la forme de « café-compost » ou de journées d'animations de « don du compost » en déchèteries. Ils sont complétés par des mises en service de nouveaux sites de compostage collectif et des permanences de distribution de composteurs et lombricomposteurs individuels.

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

La Métropole Aix Marseille Provence permet à chaque ménage de son Territoire d'acheter un composteur individuel moyennant une participation de 10 € par équipement (démarche sur site internet directement). Les agents du service assurent ensuite des permanences à différents endroits du Territoire pour assurer la distribution des équipements suite à leur réservation.

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de

village, quartiers, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ». Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, le syndic ou la commune. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bioseaux aux foyers volontaires et la formation des référents composteurs. Le point de compostage collectif fait l'objet de plusieurs suivis annuels.



Planning

2019 – 2023

Moyens humains

2 Maîtres composteurs

Moyens financiers

80 000 €HT pour l'achat des équipements auprès des prestataires (Sulo, La Fabrique des Gavottes, La Ferme du Moutta)

Moyens techniques

Véhicules de services. Documentation technique et pédagogique à l'intention des usagers.

Partenaires mobilisés

Prestataires d'équipements, Prestataire de développement et de suivi du dispositif de compostage collectif

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Communication

- Réaliser des temps forts « les mois du compost » au printemps et à l'automne chaque année pour informer les habitants sur le dispositif (calendrier des animations sur le site Internet, réseaux sociaux)
- Fournir des articles sur le dispositif de compostage et des conseils pratiques aux communes pour diffusion dans les bulletins municipaux, site internet municipaux et les panneaux lumineux.

Compostage individuel

- Organiser des distributions ponctuelles un samedi matin dans les communes en regroupant 100 à 150 demandes de particuliers pour l'acquisition de composteurs.

Compostage collectif

- Suivre et accompagner les sites collectifs dans la durée, les amener à devenir autonomes dans la gestion de leur site partagé. Le suivi peut être réalisé par un maître composteur en régie ou par un prestataire.
- Fournir du broyat aux résidences qui n'en disposent pas afin de favoriser le processus de compostage.

Lombricompostage individuel

- Accompagnement des foyers bénéficiaires d'un lombricomposteur par le maître composteur.

Suivi de l'opération

- Enquête par mail sur le compostage auprès des foyers ayant fait l'acquisition d'un composteur et diffusion de conseils pratiques sur le compostage.
- Réalisation d'un MODECOM (caractérisation des déchets) pour mesurer la part de biodéchets restante dans les ordures ménagères au fur et à mesure du développement du dispositif de compostage sur le Territoire.

Difficultés rencontrées

Compostage collectif

La Métropole reçoit de plus en plus de demandes de foyers intéressés par la mise en place de composteurs collectifs dans leur copropriété et le délai de traitement des demandes s'allonge.

Recommandations

Pour des collectivités qui ont démarré, depuis longue date, la distribution de composteurs auprès de leur population ; le renforcement de la distribution des composteurs s'avère toujours essentiel. Ils répondent à la fois :

- Au remplacement d'un équipement devenu vétuste

-
- A l'équipement de nouveaux foyers arrivant sur le territoire
 - A la poursuite de la valorisation des biodéchets par le compostage

Il est donc nécessaire de communiquer sur la possibilité pour les foyers d'obtenir un composteur individuel ou d'implanter un composteur collectif dans leur résidence.

Il s'agit également d'accompagner, conseiller et suivre dans la durée les sites collectifs car il y a un turnover au sein des référents « compostage » ou une lassitude dans l'implication.
